



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme au Règlement Européen n° 453/2010

ITECMA

NOM PRODUIT : SCENIUM 10W40	Indice et Date de mise à jour : 9-02/03/15	Page : 1/6
---------------------------------------	--	----------------------

1 – Identification de la Substance / du Mélange et de la Société / l'Entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : **SCENIUM 10W40**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile Moteur Synthétique Multigrade.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom/raison sociale : ITW Spraytec - Département ITECMA
Adresse : 5 bis, rue Retrou - 92 600 Asnières sur Seine
Téléphone : 01 40 80 32 32
Télécopie : 01 40 80 32 30
Contact mail : infofds@itwpc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 h et 7/7j)

2 - Identification des Dangers

2.1 Classification du mélange

Selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit 2 H319

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H : voir section 16

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE :

/

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Pictogramme de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP): ATTENTION

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

NOM PRODUIT : SCENIUM 10W40	Indice et Date de Mise à jour : 9-02/03/15	Page : 2/6
---------------------------------------	--	-------------------

3 – Composition / Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nom chimique	Concentration	N° CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008/[CLP]
Huile minérale <i>Reach : pas disponible</i>	< 10%	Mélange	/	Asp.Tox.1, H304
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts <i>Reach : 01-2119493626-26</i>	1% <c < 3%	283-392-8	Xi R38 R41 N R51/R53	Skin.Irrit.2 H315 Eye Dam.1 H318 Aquatic.Chronic 2, H411
Reaction products of benzeneamine, N-phenyl-with nonene (branched) <i>Reach : 01-2119488911-28</i>	< 5 %	253-249-4	R53	Aquatic.Chronic 4, H413
Phénol, dodécyl-, branched <i>Reach : 01-2119513207-49</i>	0,1% <c < 1%	310-154-3	Repr.cat.3 R62 Xi R36/38 N R50/R53	Repr.2 H361f Skin.Irrit.2 H315 Eye Irrit.2 H319 Aquatic.Acute.1, H400 Aquatic.Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H : Voir section 16

4 – Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation* : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins avec contact avec la peau* : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- Premiers soins après contact oculaire* : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un spécialiste si la douleur et/ou la rougeur persiste.
- Premiers soins après ingestion* : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation* : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau* : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement / gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire* : Peut entraîner une irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion* : Ingestion peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseils aux médecins* : Traiter de façon symptomatique.

5 – Mesures de lutte contre l'Incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés* : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Poudre. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés* : Ne pas utiliser en fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Réactivité en cas d'incendie* : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Instructions de lutte contre l'incendie* : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone.
Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1 Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

6.1.2 Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.
Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle.

7 – Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas fumer.

Il est recommandé :

- De garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et des outils pouvant provoquer des étincelles.
- De ventiler les locaux
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013:

France	VME- mg/m ³	VLE- mg/m ³
Huile minérale	5	10

8.2 Contrôles de l'exposition

Eviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection des mains : Porter gants appropriés résistants aux produits chimiques (nitrile)
Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires : Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les Propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide.ambrée
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
PH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: > 230°C. (PA).
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,861 (PA).
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: 13 cSt à 100°C
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

/

10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucun(es) dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles. Rayons directs du soleil. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas mettre en contact avec les acides forts, les bases fortes, les oxydants forts, halogènes et composés halogénés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde et dioxyde de carbone (CO, CO₂), aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aigue	: Non disponible sur le produit fini.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Susceptible de pouvoir provoquer une irritation cutané.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Irritation des voies respiratoires possibles.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non applicable.
Cancérogénicité	: Non applicable.
Toxicité pour la reproduction	: Non applicable.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non disponible sur le produit fini.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non disponible sur le produit fini.
Danger par aspiration	: Non applicable.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer: Irritation.des voies respiratoires / Irritation des yeux / Maux de tête. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

12 – Informations Ecologiques**12.1 Toxicité**

Pas d'information disponible sur le produit fini.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible sur le produit fini.

Substance	% (poids)	Type de test	Durée (jours)	% de dégradation
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	De 1 à 4,9 %	Sturm	28	1,5
Reaction products of benzeneamine, N-phenyl-with nonene (branched)	De 1 à 4,9 %	Sturm	28	0
Phénol dodécyl, branched	De 0,1% à 0,9 %	Divers-Dégradation	56	10
Phénol dodécyl, branched	De 0,1% à 0,9 %	Sturm	28	25

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible sur le produit fini.

Substance	% (poids)	Type de test	Durée (jours)	Log Kow ou facteur de bioaccumulation
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	De 1 à 4,9 %	Coefficient de partage eau/octanol	0,1	0,6
Reaction products of benzeneamine, N-phenyl-with nonene (branched)	De 1 à 4,9 %	Coefficient de partage eau/octanol	0,1	7,3
Phénol dodécyl, branched	De 0,1% à 0,9 %	Facteur de bioconcentration	27	2,9
Phénol dodécyl, branched	De 0,1% à 0,9 %	Coefficient de partage eau/octanol	0,1	7,1

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible sur le produit fini.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

13 – Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Evacuer sur des sites de décharge autorisés.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Code Européen des déchets

: 13 02 06*

14 – Informations relatives au Transport

Conforme aux exigences de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, du IATA pour le transport par air.

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR/IATA/IMDG/ADN) : Non Réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non Réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non Réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non Réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.

Polluant marin : Non.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 – Informations Réglementaires

15.1 Réglementation/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives nationales

France

Code de la Sécurité Sociale : Tableaux des maladies professionnelles N° 36.
Art L 461-6, art D 461-1, annexe A, N° 601.

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

16 – Autres Informations

Phrases H :

- Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1
- Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
- Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
- Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
- Repr 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
- Aquatic Acute1 Danger pour le milieu aquatique, danger aigu
- Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 2
- Aquatic Chronic 4 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 4
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoquer une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases R :

- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité

Indicateurs de Révision :

Section modifiée	Date de modification
Révision générale et classification CLP	02.03.2015
3 Composition/information sur les composants	28.11.2011
Révision générale selon Règlement européen n°453/2010	06.01.2011
3 Composition/information sur les composants	25.02.2010
3 Composition/information sur les composants	05.08.2009
2 Composition/information sur les composants 15 Informations Réglementaires	02.12.2008
2 Composition/information sur les composants 15 Informations Réglementaires	18.01.2008

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette énumération n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.